



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	
	AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
	AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels (site classé de l'ensemble formé par la Butte de Turenne et ses environs)
	I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
	PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception
	T1 Servitudes relatives aux chemins de fer
	T5 Servitudes aéronautiques de déchargement (aérodrome de Bive-Souillac- voir extrait plan joint en annexe du PAC)